

des crèches, de l'allaitement au foyer, des secours et de la gestion des hôpitaux; la division des maladies contagieuses est chargée de tout ce qui concerne la lutte contre ces maladies et distribue sérums et vaccins; la division de la salubrité inspecte les aliments, l'eau, le lait, la glace; elle exerce sa surveillance sur les égouts et tout ce qui concerne la salubrité soit urbaine, soit rurale; enfin, elle a la gestion de l'union hospitalière; la division des laboratoires dirige les travaux de bactériologie, pathologie, analyses chimiques et les autopsies; la division des statistiques vitales procède à la compilation des naissances, mariages, décès, etc.; la division des maladies vénériennes dirige les dispensaires et prescrit les traitements à suivre.

Outre ces hôpitaux ordinaires, la province de la Saskatchewan possède une organisation connue sous le nom d'union hospitalière et destinée à hospitaliser les malades des campagnes. Sous ce système, deux municipalités ou un plus grand nombre peuvent s'entendre pour bâtir, meubler et gérer un hôpital dans leur district et pour l'usage de leur population. Ces petits hôpitaux ne peuvent recevoir qu'un nombre limité de malades, mais ils rendent de très grands services en cas d'accident et pour les accouchements.

7.—Hôpitaux, etc. de la Saskatchewan, année terminée le 30 avril 1923.

Détails.	Hôpitaux de toute nature et maternité.	Sanatoria pour tuberculeux.	Asiles d'aliénés.	Orphelinats, asiles et refuges.
Nombre d'institutions.....	103	1	2	1
Nombre de malades ou internés (au commencement de l'année).....	1, 118	249	1, 170	—
Admissions.....	29, 144	155	529	—
Sorties.....	29, 083	163	405	—
Total des traitements.....	30, 262	404	—	—
Nombre de malades ou internés (à la fin de l'année).....	1, 179	241	1, 294	—
Personnel—Médecins.....	—	—	—	—
Infirmières, etc.....	—	115	122	—
Ressources—Subventions du gouvernement.....	\$ 218, 534	45, 005	—	—
Contributions, etc.....	\$ 1, 243, 509	230, 658	93, 039	—
Total.....	\$ 1, 462, 043	275, 663	117, 727	—
Dépenses—Traitements et salaires.....	\$ 452, 487	107, 827	205, 339	—
Bâtiments et aménagements.....	\$ —	—	73, 332	—
Total.....	\$ 1, 445, 433	276, 517	699, 757	—

8.—Alberta.

Dans cette province, l'hygiène publique est sous la direction du Conseil provincial de l'Hygiène, qui lui-même dépend du ministère de l'Hygiène. Ce rouage a dans ses attributions: (1) les laboratoires de diagnostic et la distribution des vaccins et sérums; (2) les travaux de salubrité; (3) l'hygiène maternelle et puerpérale et les infirmières de la santé publique; (4) les hôpitaux municipaux; (5) les maladies contagieuses; (6) les statistiques vitales; (7) les asiles d'aliénés et hôpitaux pour maladies mentales.

Les seules statistiques complètes intéressant cette province sont limitées aux asiles d'aliénés. Le rapport annuel du ministère de l'Hygiène de cette province cite le relevé fourni par le directeur de ces institutions, duquel il résulte qu'au cours de l'année 1922, les internés et autres malades traités, sont passés de 821 à 862; les recettes se sont élevées à \$19,860 et les dépenses à \$18,954. (Voir tableau 2).

Au regard des autres institutions on sait qu'en 1920 il n'existait que huit hôpitaux sous le régime des hôpitaux municipaux et possédant ensemble 160 lits; au 31 décembre 1923 ils étaient au nombre de 15, avec 277 lits.